Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 18/11/2025
ID : 038-213800535-20251114-DB_251114_167-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_251114_167

ECONOMIE - AIDE EN FAVEUR DES ENTREPRISES AVEC VITRINE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	29
Votants	31
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	4

Séance du 14 novembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 7 novembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, pouvoir à Dorian MAILLET

Par délibération du 21 mai 2018, la commune a décidé, en partenariat avec la Région AUVERGNE RHONE-ALPES, la création d'une aide financière à destination des artisans et commerçants pour la modernisation de leur lieu de vente.

Dans ce cadre-là, une convention a été signée avec la Région AUVERGNE RHONE-ALPES dont la reconduction a été approuvée lors du Conseil Municipal du 16 mars 2023.

Il est rappelé que le taux d'intervention de la commune est de 10 % et que le montant des investissements subventionnables se situe entre 10 000 euros HT minimum et 50 000 euros HT maximum. Une aide additionnelle exceptionnelle de 10 % a été mise en place pour les locaux commerciaux vacants de plus de 4 mois, situés dans les rues éligibles, laquelle s'ajoute au taux actuel de 10 % soit un total de 20 % des investissements HT.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 20 Octobre 2025 pour étudier 1 dossier.

Conformément au règlement d'attribution des aides, il a émis un avis favorable sur le dossier

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 18/11/2025
ID : 038-213800535-20251114-DB_251114_167-DE

ci-dessous :

Entreprise / Enseigne	SMART DUCK
Raison Sociale	PBEPILBJ
SIRET	94501262300019
Adresse du projet	16 rue de la République
Activité	Centre d'épilation laser
Dirigeant	Philippe Berthoux
Nature des investissements	Travaux d'aménagement nouveau point de vente
Eligible à l'aide additionnelle	Oui
Montant du projet (Euros HT)	53 442
Montant de l'aide de la Ville (Euros HT)	10 000

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les aides aux entreprises conformément au tableau ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 18/11/2025
ID : 038-213800535-20251114-DB_251114_167-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 18/11/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 17/11/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.